



Approche stratégique  
de la gestion internationale  
des produits chimiques

Distr.: générale  
17 octobre 2011

Original : anglais

---

**Groupe de travail à composition non limitée de la  
Conférence internationale sur la gestion des  
produits chimiques  
Première réunion**

Belgrade, 15–18 novembre 2011

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour**

## **Ordre du jour provisoire annoté**

### **Point 1. Ouverture de la réunion**

1. L'ouverture de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques aura lieu le mardi 15 novembre 2011 à 10 heures, au Centre Sava à Belgrade.

### **Point 2. Questions d'organisation**

#### **a) Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire (SAICM/OEWG.1/1/Rev.1).

#### **b) Organisation des travaux**

3. Le règlement intérieur de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'appliquera mutatis mutandis aux travaux du Groupe de travail. En conséquence, M. Yvan Eržen (Slovénie), Président de la Conférence, présidera le Groupe de travail. Un des Vice-Présidents du Bureau de la Conférence fera office de rapporteur.
4. Le Groupe de travail souhaitera peut-être se réunir tous les jours, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sous réserve des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires, et créer des petits groupes pour étudier plus en détail certains points de l'ordre du jour.

### **Point 3. Définition des priorités et réalisation des objectifs**

5. Sous ce point de l'ordre du jour, le Président fera état de ce qu'il compte faire et ce qu'il attend de la réunion comme le décrit la note de scénario (SAICM/OEWG.1/2). Le mandat du Groupe de travail défini dans la résolution II/6 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques comprend l'examen de la mise en œuvre, du développement et de l'amélioration de l'Approche stratégique. De plus, différentes questions spécifiques ont été renvoyées au Groupe de travail par la Conférence à sa deuxième session afin de faciliter les préparatifs de la troisième session et la prise de décisions. Les fonctions du Groupe de travail ont été résumées dans le document SAICM/OEWG.1/INF/15 par souci de simplification.

---

\* SAICM/OEWG.1/1/Rev.1.

#### **Point 4. Aperçu des activités menées dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pendant la période 2009–2011**

6. Sous ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat présentera un rapport sur les activités entreprises depuis la deuxième session de la Conférence pour préparer le terrain pour la réunion. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des informations fournies dans la note sur les activités régionales pour la période 2009–2011 (SAICM/OEWG.1/3). Un recueil des rapports des réunions régionales tenues en 2011 (SAICM/OEWG.1/INF/11) sera également disponible.

#### **Point 5. Mise en œuvre de l'Approche stratégique**

7. Ce point de l'ordre du jour comprend trois sous-points relatifs à la mise en œuvre, au développement et à l'amélioration de l'Approche stratégique : évaluation et orientation de la mise en œuvre, examen et actualisation de l'Approche stratégique, ressources financières et techniques pour la mise en œuvre et nouvelles questions de politique générale.

8. Le rôle principal de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques tel que décrit au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique consiste à entreprendre des examens périodiques de sa mise en œuvre. Certaines de ses fonctions sont notamment les suivantes : recevoir des rapports des parties prenantes concernées sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, évaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin d'apprécier les progrès réalisés en regard de l'objectif 2020<sup>1</sup> et prendre les décisions stratégiques, planifier, fixer les priorités et actualiser l'approche au besoin, veiller à garantir que les ressources financières et techniques sont disponibles pour la mise en œuvre, évaluer la performance du financement de l'Approche stratégique, attirer l'attention sur les nouvelles questions de politique générale au fur et à mesure qu'elles se posent et prendre les mesures nécessaires.

9. Sous ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les informations fournies concernant les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, notamment l'élaboration du premier rapport d'évaluation des progrès pour examen par la Conférence à sa troisième session et les ajouts proposés au Plan d'action global de l'Approche stratégique; évaluer la performance de l'Approche stratégique et examiner les progrès relatifs à la mise en œuvre des résolutions II/4 sur les nouvelles questions de politique générale et II/5 sur la gestion des produits chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs. Conformément à ses fonctions décrites dans la résolution II/6, le Groupe de travail souhaitera peut-être également examiner les progrès réalisés depuis la deuxième session de la Conférence et élaborer des recommandations sous forme de projets de résolutions pour examen et adoption éventuelle par la Conférence à sa troisième session en vue d'améliorer la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

10. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre en considération les résultats des réunions régionales susmentionnées afin de mieux comprendre les points de vue exprimés par les participants lors de ces réunions sur chacun des sous-points précédents. De plus, il sera saisi du rapport de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (SAICM/OEWG.1/INF/10) pour information.

##### **a) Évaluation de la mise en œuvre, examen et mise à jour de l'Approche stratégique, et orientations connexes**

##### **i) Présentation d'un rapport sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique**

11. À sa deuxième session, la Conférence a adopté les modalités relatives à l'établissement des rapports sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique qui sont décrites à l'annexe III au rapport de la deuxième session. Ces modalités comprenaient 20 indicateurs à utiliser dans les rapports qui correspondent aux domaines de la Stratégie politique globale : réduction des risques, connaissances et informations, gouvernance, renforcement des capacités et coopération technique et trafic international illicite. À sa deuxième session, la Conférence a prié le secrétariat de préparer un rapport sur les valeurs estimatives de référence pour la période 2006–2008, un outil électronique pour recueillir des données auprès des parties prenantes et un premier rapport d'activité pour la période 2009–2011 pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée.

<sup>1</sup> Le terme « objectif 2010 » s'entend de l'objectif énoncé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable de faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à réduire au minimum leurs effets néfastes graves pour la santé humaine et l'environnement.

12. Le représentant du secrétariat présentera un récapitulatif des travaux entrepris depuis la deuxième session de la Conférence (SAICM/OEWG.1/4), un rapport de référence pour la période 2006–2008 (SAICM/OEWG.1/INF/1) et un résumé des données recueillies auprès des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales à l'aide d'un outil électronique de collecte des données pour la période 2009–2010 (SAICM/OEWG.1/INF/2 et SAICM/OEWG.1/INF/2/Add.1, respectivement). Les informations relatives aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique fournies par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (SAICM/OEWG.1/INF/3) seront également disponibles.

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les travaux entrepris jusqu'à présent et encourager les parties prenantes qui ne l'ont pas encore fait à fournir des informations à inclure dans le premier rapport intérimaire et des orientations à l'intention du secrétariat pour lui permettre de terminer le rapport. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également donner des orientations sur toute adaptation de l'outil de collecte des données en ligne, la période sur laquelle doit porter le premier rapport intérimaire et sur la nécessité éventuelle d'objectifs ou autres moyens afin de faciliter l'évaluation des progrès par la Conférence. Il souhaitera peut-être prier le secrétariat d'élaborer une proposition relative à la conduite de l'évaluation à entreprendre par la Conférence à sa troisième session.

**ii) Addition d'activités au Plan d'action mondial**

14. À sa deuxième session, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est convenue d'une procédure d'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique et d'examiner, à sa troisième session, une proposition visant à inclure des activités sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés. Le Groupe de travail sera saisi d'un document soumis par le Gouvernement suisse justifiant l'ajout d'un nouveau domaine d'activité sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés dans le Plan d'action mondial et des informations de base connexes (SAICM/OEWG.1/8 and SAICM/OEWG.1/INF/14).

15. À la quatrième réunion régionale africaine sur l'Approche stratégique, les participants ont fait une proposition visant à ajouter des activités au Plan d'action mondial sur la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses pendant le cycle de vie des équipements électriques et électroniques. La justification détaillée de cette seconde proposition figure également dans le document SAICM/OEWG.1/8. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner s'il convient de recommander d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Conférence.

16. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution II/4 relative aux nouvelles questions de politique générale seront examinés sous le point 5 c) i) de l'ordre du jour, que le rapport concernant les mesures possibles à prendre à l'avenir sur les substances chimiques dangereuses pendant le cycle de vie des produits électriques et électroniques (SAICM/OEWG.1/11) et que le rapport sur les progrès des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés (SAICM/OEWG.1/12) fournissent également des informations pertinentes sur les questions relatives à ces deux nouvelles questions de politique générale.

**b) Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre**

17. Sous ce sous-point, le Groupe de travail souhaitera peut-être charger le secrétariat de préparer un rapport de synthèse sur les résultats du processus consultatif concernant les options de financement des produits chimiques et des déchets, de la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, assorti d'une analyse de leurs conséquences pour les besoins financiers de l'Approche stratégique, pour examen par la Conférence à sa troisième session en vue de l'adoption éventuelle d'une décision sur les ressources financières et techniques.

**i) Actualisation du Programme de démarrage rapide**

18. Par sa résolution II/3 sur les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre, la Conférence priait le Conseil d'administration du Programme de démarrage rapide de procéder à son évaluation et de faire rapport sur son efficacité et sur l'efficacité de sa mise en œuvre. En conséquence, le Conseil d'administration a approuvé le mandat relatif à un examen à mi-parcours du Programme à sa cinquième réunion, en 2010, et examiné les résultats de l'examen élaborés par deux consultants indépendants à sa sixième réunion, les 13 et 14 septembre 2011. Le document SAICM/OEWG.1/5 donne des informations actualisées sur le Programme de démarrage rapide, notamment des informations pertinentes sur son fonctionnement.

19. Le Groupe de travail sera également saisi d'informations actualisées sur la mise en œuvre du Programme, notamment la situation concernant les projets du Programme de démarrage rapide approuvés (SAICM/OEWG.1/INF/12). Les progrès relatifs à l'évaluation à moyen terme et les développements récents concernant les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique seront décrits.

20. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des informations fournies dans les documents SAICM/OEWG.1/5 et SAICM/OEWG.1/INF/12 sur la situation du Programme de démarrage rapide et recommander à la Conférence d'adopter un nouveau projet de résolution en vue d'amender les dispositions des résolutions I/4 et II/3 afin de garantir l'autorisation des engagements financiers pour les projets du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide jusqu'en novembre 2013 et la poursuite des décaissements jusqu'à l'achèvement de toutes les activités entreprises au titre des projets du portefeuille.

21. La demande de financement restant élevée et 30 pays n'ayant pas encore bénéficié d'un financement du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être aussi inviter à faire des contributions additionnelles au Fonds d'affectation spéciale.

**ii) Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique**

22. Par sa résolution II/3 sur les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a réaffirmé que, d'ici à 2020, la réalisation des objectifs de la Stratégie politique globale pour la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie dépendait en partie du financement de diverses mesures à tous les niveaux, de l'amélioration des synergies et de la complémentarité des multiples arrangements financiers prévus dans l'Approche stratégique pour sa mise en œuvre. Elle reconnaissait de plus la nécessité d'un financement des activités durable, prévisible, suffisant et accessible à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et de la réalisation des objectifs énoncés dans l'Approche stratégique et elle décrivait un certain nombre de mesures à prendre pour garantir la disponibilité des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre.

23. Le Groupe de travail sera saisi d'une mise à jour sur les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique (SAICM/OEWG.1/6). Il souhaitera peut-être examiner les informations fournies en ce qui concerne l'application de la résolution II/3, par laquelle la Conférence invitait toutes les institutions financières concernées à renforcer leur appui aux activités contribuant à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique.

24. Le document met également en lumière les développements les plus récents du processus consultatif sur les options de financement de la gestion des produits chimiques et des déchets lancé par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en reconnaissance de la nécessité de ressources suffisantes dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets. La réunion finale du processus consultatif s'est tenue à Bangkok les 6 et 7 octobre 2011. Un compte rendu oral sera présenté au Groupe de travail sur les résultats de la réunion et les prochaines étapes du processus et un document d'information contenant le rapport final sera mis à disposition (SAICM/OEWG.1/INF/17).

25. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également examiner les résolutions sur les considérations financières adoptées par les participants à la quatrième réunion régionale africaine et à la troisième réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'Approche stratégique (SAICM/OEWG.1/INF/11).

26. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note de deux manifestations parallèles liées à la mise en œuvre de la résolution II/3. Le mercredi 16 novembre 2011, une manifestation parallèle sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé et du PNUE est prévue sur le coût de l'inaction et la charge des maladies causée par une gestion non rationnelle des produits chimiques. Le vendredi 18 novembre, une manifestation parallèle sous les auspices du Fonds pour l'environnement mondial se tiendra sur les résultats d'une récente étude concernant les nouvelles questions de gestion des produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

27. Considérant que la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques se tiendra après la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui devraient examiner les options de financement du programme concernant les produits chimiques et les déchets, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être prier le Directeur exécutif du PNUE d'inclure dans son rapport à la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE sur les résultats du processus consultatif, des considérations sur l'influence de ces résultats sur les besoins de financement

de l'Approche stratégique. Il souhaitera peut-être également prier le secrétariat d'élaborer, pour examen par la Conférence à sa troisième session, un rapport de synthèse sur les progrès et les résultats du processus consultatif et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et leur pertinence pour le financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

**c) Nouvelles questions de politique générale**

28. La Conférence a adopté les résolutions II/4 et II/5, concernant les nouvelles questions de politique générale, la gestion des produits chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, respectivement. L'annexe à la résolution II/4 décrit les processus que la Conférence a décidé d'utiliser pour examiner les nouvelles questions de politique générale à ses futures sessions.

29. Le Groupe de travail sera prié d'examiner trois aspects : progrès réalisés par rapport à chacune des nouvelles questions de politique générale examinées en détail à la deuxième session de la Conférence, afin de poursuivre les discussions sur les travaux entrepris et prendre les mesures spécifiques demandées par la Conférence à cette session; progrès dans la gestion des produits chimiques perfluorés et transition vers des produits de remplacement plus sûrs; et deux nouvelles questions de politique générale à inclure éventuellement à l'ordre du jour de la troisième session de la Conférence. Sur la base de ces informations, le Groupe de travail souhaitera peut-être élaborer des recommandations sous forme de projets de résolutions pour examen et adoption éventuelle par la Conférence à sa troisième session afin de fixer des priorités et d'actualiser selon que de besoin l'Approche stratégique en vue de progresser vers l'objectif de 2020.

**i) Problèmes de fond naissants**

30. Aux termes du paragraphe 24 j) de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a notamment pour fonction d'attirer l'attention sur les problèmes de fond naissants au fur et à mesure qu'ils se présentent, préconiser des actions appropriées, et dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération. À cet égard, à sa deuxième session, la Conférence a étudié en détail quatre nouveaux problèmes – plomb contenu dans les peintures, substances chimiques présentes dans des produits, substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques et nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés - et elle a demandé, par la résolution II/4, que les mesures appropriées soient prises sur chacun.

31. Le Groupe de travail sera saisi d'un aperçu des progrès réalisés sur chacun de ces problèmes et sur la gestion des produits chimiques perfluorés et la transition à des produits de remplacement plus sûrs (SAICM/OEWG.1/7). Des documents relatifs à chaque question – plomb contenu dans les peintures (SAICM/OEWG.1/9), substances chimiques présentes dans des produits (SAICM/OEWG.1/10), substances chimiques dangereuses dans des produits électriques et électroniques (SAICM/OEWG.1/11) et nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés (SAICM/OEWG.1/12) – seront également disponibles et fourniront des rapports détaillés sur les progrès réalisés dans chaque cas. Les documents ont été préparés par les organisations participantes concernées du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

32. Le Groupe de travail sera également saisi de documents donnant des informations détaillées supplémentaires sur l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb (SAICM/OEWG.1/INF/4) et les substances chimiques présentes dans des produits (SAICM/OEWG.1/INF/5 et SAICM/OEWG.1/INF/6), du rapport de l'atelier international sur les substances chimiques dangereuses pendant le cycle de vie des produits électriques et électroniques (SAICM/OEWG.1/INF/7) et d'un rapport sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés (SAICM/OEWG.1/INF/8).

33. Outre ses fonctions mentionnées ci-dessus, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis sur chacun des problèmes de fond naissants, envisager des recommandations pour poursuivre la coopération dans ces domaines le cas échéant et préparer un projet de résolution portant sur un grand nombre de questions pour examen ultérieur par la Conférence à sa troisième session.

**ii) Gestion des produits chimiques perfluorés et transition vers des produits de remplacement plus sûrs**

34. Comme nous l'avons vu précédemment, à sa deuxième session la Conférence a également examiné en détail la nécessité de gérer les produits chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs et elle a adopté la résolution II/5 demandant que des mesures soient prises à cet effet. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le rapport intérimaire sur

la gestion des produits chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs préparé par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) qui donne des détails sur la mise en œuvre de la résolution II/5 (SAICM/OEWG.1/13).

35. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis en matière de gestion des produits chimiques perfluorés et de transition vers des produits de remplacement plus sûrs, examiner les informations soumises par l'OCDE et fournir des commentaires en retour sur le mandat du Groupe mondial sur les composés perfluorés créé pour remplacer le Comité directeur de l'OCDE sur les produits chimiques perfluorés, en particulier sur les activités proposées pour 2011–2012 et présenter des candidatures pour les membres de ce Groupe mondial.

**iii) Nouvelles questions de politique générale proposées**

36. Conformément à la procédure d'examen des nouvelles questions de politique générale décrite dans l'annexe à la résolution II/4, deux questions ont été proposées pour examen par la Conférence à sa troisième session : coopération internationale en vue de promouvoir la sensibilisation, la compréhension et l'action en ce qui concerne les produits chimiques perturbant le système endocrinien et polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement.

37. Le Groupe de travail sera saisi d'un résumé des propositions de nouvelles questions de politique générale soumises au secrétariat (SAICM/OEWG.1/14) et des deux propositions telles que présentées par leurs auteurs, le PNUE et la International Society of Doctors for the Environment (SAICM/OEWG.1/INF/9).

38. L'annexe à la résolution II/4 décrit les fonctions du Groupe de travail en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale proposées, à savoir étudier la possibilité d'inscrire les propositions y relatives à l'ordre du jour provisoire de la Conférence et, à cette fin, évaluer les propositions en tenant compte des contributions régionales et autres informations. Si le Groupe de travail en décide ainsi, les questions seront inscrites à l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Conférence conformément à son règlement intérieur. Le Groupe de travail souhaitera peut-être étudier les deux questions et examiner les mesures éventuelles à mener en coopération sur chacune selon le cas, proposer l'inscription d'une question ou des deux à l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Conférence conformément à son règlement intérieur et prier le secrétariat de préparer, en coopération avec l'auteur de la question, un rapport récapitulatif sur la question ou les deux inscrite(s) à l'ordre du jour de la troisième session de la Conférence, en tenant compte des recommandations du Groupe de travail à composition non limitée. Si l'une des questions proposées n'est pas retenue pour examen ultérieur, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être envisager d'autres moyens de la prendre en considération.

**Point 6. Stratégie pour le secteur de la santé**

39. Par sa résolution II/8 concernant les aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques relatifs à la santé, la Conférence invitait le secrétariat à élaborer, en consultation avec l'Organisation mondiale de la santé, une stratégie en vue de renforcer l'engagement du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour examen à la troisième session de la Conférence. Le Groupe de travail sera saisi de la stratégie proposée pour le secteur de la santé, élaborée par le secrétariat en tenant compte, entre autres, des résultats d'une consultation menée à Ljubljana les 4 et 5 février 2010, des communications reçues sur le site Internet de l'Approche stratégique et des discussions et résolutions des réunions régionales tenues depuis la deuxième session de la Conférence (SAICM/OEWG.1/15).

40. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la stratégie proposée pour le secteur de la santé et recommander que la Conférence, à sa troisième session, l'adopte pour compléter la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique. Il souhaitera peut-être aussi envisager les prochaines étapes, notamment élaboration de deux ou trois études de cas et de cibles et indicateurs spécifiques pour la mise en œuvre de la stratégie proposée pour examen par la Conférence à sa troisième session.

## **Point 7. Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

41. À sa deuxième réunion, tenue à Ljubljana en juin 2011, le Bureau de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a exprimé sa préoccupation à propos de la nécessité d'une contribution collective des parties prenantes de l'Approche stratégique au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable afin de garantir que les produits chimiques soient dûment pris en considération dans les résultats de la réunion. Reconnaissant que la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée offrirait une occasion unique de discuter d'une stratégie collective de participation au processus préparatoire, le Bureau a prié le secrétariat d'inscrire le présent point à l'ordre du jour de la réunion.

42. Par sa résolution II/7 concernant la Commission du développement durable, la Conférence faisait référence à l'inclusion des produits chimiques dans le groupe thématique à examiner par la Commission pendant son cycle 2010-2011 et elle encourageait les parties prenantes de l'Approche stratégique à participer aux travaux de la Commission sur les produits chimiques, notamment dans le cadre de processus préparatoires régionaux. Lors des réunions régionales qui ont suivi la deuxième session de la Conférence, les parties prenantes de l'Approche stratégique ont manifesté leur intérêt pour les processus préparatoires régionaux de la dix-huitième session de la Commission, notamment les réunions régionales de mise en œuvre et un centre d'apprentissage (séminaire) organisé dans le cadre de la session formelle. La dix-neuvième session de la Commission a eu lieu à New York du 2 au 13 mai 2011 et a comporté un centre d'apprentissage et une manifestation de partenariat, les deux portant sur l'Approche stratégique. Le Groupe de travail souhaitera peut-être réfléchir aux discussions concernant les produits chimiques qui ont eu lieu dans le cadre de cette session afin d'identifier toutes autres possibilités de renforcer la participation.

43. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (informellement appelée « Rio + 20 ») se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) du 4 au 6 juin 2012 et commémorera le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, et le dixième anniversaire du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud). Le Groupe de travail sera saisi des informations concernant les préparatifs de la Conférence (SAICM/OEWG.1/INF/13), notamment ses thèmes (une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable) et des messages clés qui pourraient être utilisés pour aider les pays à contribuer à leurs processus de consultation nationaux et régionaux afin de garantir que les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable reconnaissent l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques à cette fin. Le Groupe de travail souhaitera peut-être partager des informations et des vues sur les préparatifs de la Conférence au niveau régional et chaque fois qu'une occasion se présentera de mettre stratégiquement en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre des travaux de la Conférence des Nations sur le développement durable, compte tenu en particulier de l'objectif de 2010 de l'Approche stratégique.

## **Point 8. Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2013-2015**

44. Le Groupe de travail sera saisi d'un rapport du secrétariat sur ses activités pendant la période 2009–2011 ainsi que sur son programme d'activités et son budget pour la période 2013–2015 (SAICM/OEWG.1/17). Il souhaitera peut-être prendre note des informations qu'il contient et examiner les mesures éventuelles proposées.

## **Pont 9 : Préparatifs de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

45. Le paragraphe 25 de la Stratégie politique globale prévoit que la troisième session de la Conférence se tiendra en 2012, sauf décision contraire de la Conférence. Selon les attentes énoncées dans la Stratégie politique globale et la résolution I/1 de la Conférence, les sessions de la Conférence devraient avoir lieu, si possible, immédiatement avant ou après les réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales pertinentes afin d'améliorer les synergies et le rapport coût-efficacité, et de promouvoir le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique.

46. Le Groupe de travail sera saisi d'une note du secrétariat sur les préparatifs de la troisième session de la Conférence (SAICM/OEWG.1/18). Il souhaitera peut-être prendre note des informations fournies, présenter des observations sur le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence avant qu'il ne soit finalisé par le Bureau, et proposer des modifications.

**Point 10. Questions diverses**

47. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner d'autres questions soulevées par les participants au cours de la réunion.

**Point 11. Adoption du rapport**

48. Le Groupe de travail sera invité à examiner et adopter le rapport des travaux de sa première réunion, tel qu'établi par le Rapporteur. Ce rapport, qui contiendra un compte rendu des séances plénières tenues jusque dans l'après-midi du jeudi 17 novembre 2011, sera présenté au Groupe de travail le vendredi 18 novembre, pour examen et approbation.

**Point 12. Clôture de la réunion**

49. La clôture de la réunion devrait être prononcée par le Président le vendredi 18 novembre 2011 à 18 heures.

---